

POLITIQUE DE L'UNIFORME SCOLAIRE

Le port de l'uniforme scolaire est une tradition à l'Institut. Depuis plusieurs années, les élèves le portent et sont reconnus grâce à lui. Comme nos élèves se distinguent déjà grâce à leur personnalité, leurs actions, leurs façons d'être, le port de l'uniforme scolaire renforce donc ce sentiment d'appartenance.

Il est entendu que tous les élèves inscrits à l'Institut Saint-Joseph doivent porter l'uniforme de l'école **en tout temps** (sauf si les élèves en sont exemptés par la direction, responsable de ce dossier).

Pendant la journée, l'élève est **responsable** de porter son uniforme convenablement.

Différents vêtements composent la garde-robe des élèves.

Garde-robe scolaire des filles

- Tunique verte Prince de Galles
- Jupe verte Prince de Galles (pour le 3^e cycle seulement)
- Chemise ou polo blanc manches courtes ou longues
- Polo marine manches courtes ou longues
- Cardigan bleu marine
- Bermuda vert Prince de Galles
- Pantalon vert Prince de Galles

Garde-robe scolaire des garçons

- Pantalon gris ou marine
- Chemise ou polo blanc manches courtes ou longues
- Polo marine manches courtes ou longues
- Débardeur marine
- Cardigan bleu marine
- Bermuda marine

Tenue réglementaire du cours d'éducation physique et à la santé

- T-shirt Dry Fit avec le logo de l'école (*l'Habit fait la mode*)
- Short avec le logo de l'école (*l'Habit fait la mode*)
- Chaussettes blanches

Uniforme officiel

Filles:

- tunique verte Prince de Galles,
- chemise blanche ou polo blanc manches courtes ou longues (*l'Habit fait la mode*),
- chaussettes ou collants noirs ou bleu marine, unis, sans marque visible.

Filles du 3^e cycle (2^e option possible):

- jupe verte Prince de Galles,
- chemise blanche ou polo blanc manches courtes ou longues (*l'Habit fait la mode*),
- cardigan bleu marine (*l'Habit fait la mode*),
- chaussettes ou collants noirs ou bleu marine, unis, sans marque visible.

Garçons:

- pantalon gris (*l'Habit fait la mode*),
- chemise blanche ou polo blanc manches courtes ou longues (*l'Habit fait la mode*),
- débardeur bleu marine (*l'Habit fait la mode*),
- chaussettes noires, grises ou bleu marine, unies, sans marque visible.

Cardigan

Le cardigan se porte sur les épaules et non sur les hanches.

Souliers (trois paires)

Pour l'intérieur

- Les souliers doivent être de couleur **foncée unie**.
- Couleurs acceptées : **noir ou bleu marine**.
- Les talons hauts (plus de 3 cm) ne sont pas permis.
- **Les souliers de style ballerine**, les sabots et les sandales sont interdits.
- Les souliers doivent être munis d'un renfort au talon.
- **Les semelles ne doivent pas marquer le plancher.**

Pour l'extérieur

- Avoir des souliers ou des espadrilles sécuritaires.
- Porter des chaussettes.
- **Les souliers de style ballerine**, les sandales et les sabots ne sont pas permis dans la cour.

*Pour la **propreté de l'école** et de **saines conditions d'hygiène**, nous demandons aux élèves de ne pas porter leurs souliers de classe pour les activités extérieures (récréations / journées sportives).*

Pour les cours d'éducation physique

- **Espadrilles réservées pour l'intérieur** avec des semelles qui ne marquent pas.
- Les espadrilles doivent être **attachées solidement** et tenir **fermement** le pied.
- Les cheveux doivent être attachés et **aucun bijou** ne sera accepté lors des cours ou des activités sportives en parascolaire.

Chaussettes

- Les chaussettes se portent **au-dessus** des chevilles.
- Couleurs acceptées :
 - Filles : **bleu marine ou noir, de couleur unie**.
 - Garçons : **bleu marine, noir ou gris, de couleur unie**
 - Pour tous : **blanc**, en éducation physique et à la santé

Pantalon

Le pantalon, pour les filles et pour les garçons, se porte à la taille et non sur les hanches puisqu'il n'est pas conçu comme un pantalon de taille basse.

Bijoux

- Les bijoux doivent être **discrets, petits et sobres**.
- Aucun perçage n'est accepté, sauf pour les oreilles.

Cheveux

- Les cheveux doivent être **propres et peignés**;
- seules les teintures de **couleur naturelle** seront acceptées;
- le toupet ne doit pas nuire à la vision, il doit donc être coupé au-dessus des yeux ou être attaché.

Maquillage

- Tout maquillage est interdit;
- le brillant à lèvres doit être transparent;
- le vernis à ongles est permis;
- les tatouages sont interdits.

Bandeaux - barrettes - foulards

- Les petits bandeaux ou barrettes sont permis;
- les foulards, portés dans le cou ou sur la tête, ne sont pas permis à l'intérieur de l'école.

Ceinture

- La ceinture doit être discrète;
- les couleurs acceptées sont le noir, le gris, le bleu marine et le brun pour tous.

Tenue vestimentaire en couleurs

Il est possible que la Direction autorise vos enfants à ne pas porter leur uniforme à certaines occasions, lors des fêtes-école par exemple.

La Direction partage avec vous l'idée de l'importance d'un vêtement confortable afin que votre enfant puisse profiter pleinement des activités prévues.

Les camisoles, les minijupes, les minishorts, les sandales, les vêtements troués et les gilets portant des messages de mauvais goût sont interdits.

Tenue vestimentaire lors des sorties

Lors de sorties scolaires, les élèves doivent porter l'uniforme officiel à moins que l'activité prévue ne demande une tenue particulière. La personne responsable de l'activité avisera les élèves à l'avance, si tel est le cas.

Identification des vêtements

L'identification des vêtements est obligatoire. De nombreux vêtements se retrouvent chaque année aux objets perdus. S'ils sont identifiés, les vêtements sont rapidement retournés à leur propriétaire.

**Merci à l'avance de permettre à votre enfant d'avoir fière allure
dans son uniforme scolaire!**